

Une question à propos de l'ALS

Par **Morsula**, le **07/04/2008** à **22:36**

Bonsoir,

J'ai une petite question à propos de l'ALS, selon les dires d'une copine de pharma [b:mu53mk21]si je touche l'ALS pour ma chambre U ma mère ne touchera plus les aides qu'elle perçoit pour mes deux soeurs et mon frère (?)[/b:mu53mk21]. Personnellement je suis pas tellement convaincu, vu qu'il n'y a rien de spécial de mentionné dans la documentation que j'ai eu, à part qu'on ne peut pas toucher l'ALS si on vit sous le toit de ses parents, mais ça ne sera pas mon cas.

[quote:mu53mk21](11:08) Lévia : elle touchera plus la CAF à cause de l'ALS ^^

(11:08) Cédric : j'ai 19 ans, elle touche plus rien je crois

(11:08) Lévia : non

(11:08) Lévia : mais pour tes soeurs et ton frère

(11:09) Cédric : comment ça ?

ça n'influe pas, je crois, enfin je peux toujours regarder dans les papiers qu'on nous a donné
(11:09) Lévia : si ça influe c'est pour ça qu'il y a une mise en garde concernant la demande d'ALS

(11:11) Cédric : "Les moins de 20 ans ne touchent ni ALS, ni APL si leurs parents perçoivent encore des prestations familiales pour eux. La famille doit alors choisir entre les deux."

(11:11) Cédric : où est le problème dans cette mise en garde ? j'ai 20 ans en mai

(11:12) Lévia : nan mais mon amie n'a pas pris l'ALS car ses parents touchent la CAF pour ses soeurs

(11:12) Lévia : le lycée lui a dit de choisir la bonne option

[/quote:mu53mk21]

Par **Stéphanie_C**, le **07/04/2008** à **22:50**

Vu sur adele :

[quote:1umxgaqj]Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de ces aides à titre personnel. Mais attention : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales vous concernant (versées aux parents). Donc, si vos parents reçoivent des prestations familiales ou le RMI pour vous, ils n'en bénéficieront plus dès que l'aide au logement vous sera versée.

Un choix difficile s'impose alors ! Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous

pourrez toucher et ce que vos parents perdront.

En revanche, il n'est pas obligatoire que vous soyez séparé du foyer fiscal de vos parents pour toucher une aide.

Les prestations familiales ne sont pas divisibles donc soit ils continuent de les percevoir pour tes frères et soeur (et non plus pour toi qui a plus de 20 ans), soit tu perçois les ALS et tes parents ne touchent plus rien, si je me souviens bien.

Vu sur étudiantdeparis :

[quote:1umxgaqj]- Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de l'APL ou de l'ALS à titre personnel mais vos parents ne recevront plus les prestations familiales vous concernant. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront. Vous pouvez faire une simulation sur le site www.caf.fr.

- La CAF ne verse pas d'aide pour le mois d'emménagement.

Par **Morsula**, le **07/04/2008** à **22:51**

C'est exactement ce qu'il y a écrit dans la documentation que j'ai, du coup ce matin elle m'a

mis un coup de doute 

Par **Katharina**, le **08/04/2008** à **08:36**

En tout cas c'est déjà bien que pour toucher cette aide tu n'as pas à être défiscalisé car je ne

pense pas que tes parents auraient été content de te perdre de leurs impôts 

Par **maolinn**, le **08/04/2008** à **10:55**

Je confirme. Quand ma soeur est parti étudier à l'autre bout de la France, la 1ère année elle pouvait toucher une certaine somme d'APL mais cela faisait que mes parents n'en touchaient plus donc comme leur somme était un peu supérieure à celle qu'elle aurait touché, alors elle n'a pas pris l'APL. Par contre par la suite mes parents touchaient moins donc là ma soeur a fait sa demande.

;)

Donc il faut que tu vois qui toucherait le + toi ou ta mère, et choisir en conséquence 

Par **Katharina**, le **08/04/2008** à **10:57**

Et voir aussi si tu es sûr que ta mère te donnera l'équivalent de ce que tu toucherais en prenant cette aide, car si t'as peur qu'elle garde tout pour elle et ne t'aide pas à payer le

logement il vaut peut être mieux une rentrée d'argent sure Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **08/04/2008** à **12:18**

Ok, merci à tous pour vos réponses. Ma mère ne touche pas des millions donc je pense que

c'est sans doute plus pratique dans mon cas de prendre l'aide au logement Image not found or type unknown